



Rappel : le service de l'Apia est gratuit pour les bénéficiaires.

Notre rôle concernant les aides-seniors et gardes-malades, consiste à **mettre en contact** les prestataires avec les demandeurs.

Ils conviennent entre eux des modalités de fonctionnement et notamment de la rémunération et/ou l'horaire..

L'Apia ne perçoit pas un seul Euro en la matière.

Personnes déclarées ou pas : c'est aussi une modalité à convenir entre le prestataire et le demandeur.

Etant donné que notre service est gratuit, nous ne pouvons pas engager du personnel pour « suivre » plus de 200 membres, avec chacun une situation particulière.

Possibilités.

Si le prestataire est chômeur, il pourrait, *par exemple*, effectuer des prestations dans le cadre de l'**ALE**.

Coût d'un chèque (*1 heure*) pour le demandeur : **€ 5,95**. Le prestataire perçoit de son côté **€ 4,10** par chèque

Voir ci-après ce qui est permis.

Titres-Services : coût **€ 9** par chèque (*pour 1 h*) avec réduction d'impôts. *Autorisé surtout pour le nettoyage*

Nuit : varie s'il s'agit d'une nuit « dormante » ou pas.

En général, *et d'après ce que nous avons appris*, cela varie du simple ou double, **entre € 30 et € 60**.

ALE possibilités

Code 13 : Aide à la garde et à l'accompagnement d'enfants ou de personnes malades

- * Surveillance ou accompagnement d'enfants;
- * Surveillance de personnes malades ou handicapées;
- * Accompagnement de personnes malades ou handicapées à une consultation médicale;
- * Courses pour ces personnes.